

## Mairie de Loreux –

### **Compte-rendu de séance du conseil municipal du 07 JUIN 2021**

---

L'an deux mil vingt et un, le sept juin à 18 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la salle des animations de Loreux en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, sous la présidence de Monsieur Joël HÉRISSET, Maire.

Présents : M. BRETON Joël, Maire adjoint, M. COMBARELLE Stéphane, M. GILLET Jean-Luc, M. HÉRISSET Joël, Maire, Mme Marianne HEMON, Mme KUNTZ Annick, Mme MAYER Florence, Maire adjoint, Mme Nadia ROSSETTO, M. Joël TARD'HOMME

Absents/Excusés : M. Frédéric BAUDOUIN

Pouvoir : M. Frédéric BAUDOUIN a donné pouvoir à M. Joël HÉRISSET

Madame Florence MAYER a été élue Secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

*En début de séance, Madame BOUTRY de l'Agence Technique Départementale 41 a présenté l'étude pour la sécurisation des deux entrées d'agglomération sur les routes départementales 60 et 49. Elle a fait ressortir les enjeux principaux de sécurité et a proposé aux élus des aménagements visant à résoudre ces problèmes.*

---

Après lecture, le compte rendu de la séance du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

---

### **Attribution de subventions pour l'année 2021**

Après lecture des demandes de subventions et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2021 :

- UNCAFN : 300,00 €
- LO.REUXNOUVE@U: 700,00 €
- UNRPA : 1 300,00 €
- SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT : 100.00 €
- ENTRAIDE SELLOISE : 100 €

**Vote : pour : 11**

**contre : 0**

**abstention : 0**

---

### **Approbation des nouveaux statuts Du SIVOS de Loreux – Millançay – Villeherviers**

M. le Maire présente les nouveaux statuts du SIVOS de Loreux – Millançay et Villeherviers.

Il explique que cette modification fait suite à l'intégration de la commune de Marcilly-en-Gault et souligne qu'à l'article 5 les répartitions des charges afférentes aux communes sont désormais réparties à parts égales entre les quatre communes pour les dépenses de transport et au prorata des élèves inscrits au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice budgétaire en cours pour les autres charges.

Le dernier point à noter dans ce même article concerne les communes qui n'ont pas d'école et pour lesquelles il leur sera demandé une majoration de 10 % de leur contribution.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Est favorable à la nouvelle dénomination du SIVOS de Loreux, Marcilly-en-Gault, Millançay et Villeherviers.
- Approuve les nouveaux statuts de ce SIVOS.

**Vote : pour : 11**

**contre : 0**

**abstention**

---

**Exonération des pénalités de retard imputées aux entreprises  
sur le chantier des travaux de réhabilitation  
de l'ancien presbytère**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, des prestations de retard ont été prévues dans le cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ainsi des pénalités de retard s'appliquent aux entreprises qui n'ont pas respecté les délais d'exécution des travaux au regard du planning établi à la signature du marché.

Toutefois, et pour la plupart des entreprises, ce retard résulte de la pandémie liée à la COVID-19 (confinement, adaptation du planning limitant la co-activité sur le chantier, etc).

Aussi, M. le Maire propose au Conseil municipal de décider de l'exonération des pénalités de retard aux entreprises titulaires des lots dans son ensemble.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide :

- D'approuver l'exonération des pénalités de retard prévues au marché pour l'ensemble des entreprises titulaires des lots qui auraient dépassé le délai d'exécution des travaux
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente exonération

**Vote : pour : 11**

**contre : 0**

**abstention : 0**

---

**Questions diverses**

- L'Agence Technique Départementale 41 va être sollicitée pour la rédaction du dossier de consultation à maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des entrées en agglomération.
- Opération 1 000 chantiers pour nos artisans  
La subvention de 4 978 € a été versé par le Conseil départemental
- Projet de construction d'une maison multi-activité  
Une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 38 470,50 €
- Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Le pays dispose d'une enveloppe budgétaire pour financer les projets visant à réduire les consommations en énergie. Une subvention de 40 % pourrait venir en aide pour la commune en vue de financer les dépenses pour la rénovation de l'éclairage public. Le SIDELC verserait également au même taux (40%).

- Les achats
  - ✓ Un broyeur d'accotement pour un coût de 5 300,00 € HT
  - ✓ Un lecteur de puce permettant d'identifier le propriétaire d'un chien errant
- Cimetière :

Les travaux de reprise de concessions ont commencé. Une première tranche a été réalisée par les pompes funèbres BOUQUET de Romorantin pour un montant de 5 106 € TTC.

- Les travaux à venir :
  - ✓ L'entreprise CLEMENT TPS de Salbris va intervenir prochainement pour réparer la route de Bruadan et le pont de Bois Clair
  - ✓ L'étude de sol faite par le l'entreprise GINGER va permettre de rédiger le cahier des charges pour le dossier de consultation des entreprises concernant la construction de la salle multi-activités
  - ✓ Le rapport d'étude thermique réalisé par le bureau d'étude ENERGIO va contribuer à solliciter une aide auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais au titre de la rénovation énergétique pour des travaux d'isolation de la mairie.
  - ✓ Mme Florence MAYER, maire adjointe présente les 5 éléments qu'elle a sélectionnés avec M. Joël T ASD'HOMME pour l'aménagement d'un parcours santé à l'étang communal. Il s'agit d'une échelle de suspension, d'une échelle de saut, d'un arbre à grimper, d'une poutre d'équilibre et d'un module pour l'étirement des jambes. Le tout pour un montant de 2 071 € HT auquel viendrait s'ajouter un pédalier fixé à un banc pour environ 300 € HT.
  - ✓ Illuminations de Noël : Mmes Florence MAYER, Nadia ROSSETTO et Annick KUNTZ se chargeront de la consultation auprès de plusieurs fournisseurs pour faire un choix.
  - ✓ Véhicule communal : le Citroën C15 a subi des réparations pour passer au contrôle technique. M. le Maire laisse entendre qu'il va falloir envisager son remplacement dans un avenir proche.
  - ✓ Création d'une nouvelle association à Loreux : Une chorale va voir le jour prochainement. La déclaration auprès de la Sous-préfecture est prévue en juillet pour un début de répétitions en septembre 2021. Une quinzaine de personnes ont contacté Mme ROSSETTO au 06.16.49.60.87 pour se renseigner et s'inscrire.
  - ✓ Appel à projet pour la création d'un logo pour la commune : M. le Maire souhaite faire appel à la population loreusoise sous forme d'un jeu concours avec une récompense à la personne dont le projet sera retenu.

**Fin de séance : 19 h 45**